

**Décision n° 09-0963**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 12 novembre 2009**  
**portant sur l'ouverture du numéro spécial 110**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-32 ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de l'association « Ensemble contre le SIDA » en date du 2 novembre 2009, reçue le 3 novembre 2009 ;

Après en avoir délibéré le 12 novembre 2009 ;

**Décide :**

**Article 1er** – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 15 février au 22 avril 2010 pour l'opération « Sidaction ».

**Article 2** - Le directeur de la régulation des opérateurs et des ressources rares de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association « Ensemble contre le SIDA ».

Fait à Paris, le 12 novembre 2009

Le Président

Jean-Ludovic Silicani